

Comité technique**TC/54/3****Cinquante-quatrième session
Genève, 29 et 30 octobre 2018****Original : anglais
Date : 15 octobre 2018****QUESTIONS DECOULANT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES***Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV***RESUME**

1. Le présent document résume certaines questions découlant des travaux des groupes de travail techniques à leurs sessions de 2017 et 2018 – jusqu'en septembre 2018 –, qui ne relèvent pas de points précis de l'ordre du jour. Ces questions sont regroupées en deux parties. La première, intitulée "Questions pour information et décision éventuelle du Comité technique (TC)", recense les questions soulevées par les TWP qui peuvent nécessiter une prise de décision par le TC. Le Bureau de l'Union (ci-après dénommé "Bureau") a précisé les questions au sujet desquelles le TC peut souhaiter prendre une décision en présentant un paragraphe contenant une proposition de décision. La seconde partie, "Questions pour information", est communiquée pour l'information du TC, mais n'appelle pas de décision à ce stade.

2. Le TC est invité à :

- a) examiner les propositions faites par les groupes de travail techniques à leurs sessions de 2017 sur le renforcement de la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et des groupes de travail techniques,
- b) déterminer s'il convient de revoir la procédure de révision partielle des principes directeurs d'examen sur la base de la proposition figurant au paragraphe 25 du présent document,
- c) examiner les discussions sur les écarts minimaux entre les variétés tenues lors des sessions de 2017 et 2018 des groupes de travail techniques, comme indiqué aux paragraphes 26 à 41 du présent document,
- d) examiner les discussions sur les caractères de résistance aux maladies dans l'examen DHS tenues lors des sessions de 2017 et 2018 des groupes de travail techniques, comme indiqué aux paragraphes 43 à 55 du présent document et
- e) prendre note les faits nouveaux intervenus au sein des groupes de travail techniques concernant :
 - i) les expériences en matière de nouveaux types et espèces
 - ii) la gestion des collections de variétés
 - iii) l'expérience en matière de gestion des collections de référence avec la méthode SELECT
 - iv) la série régionale de variétés de blé indiquées à titre d'exemple pour l'Amérique du Sud
 - v) l'incidence des révisions des niveaux d'expression des caractères existants sur la révision des principes directeurs d'examen
 - vi) l'expérience en matière d'utilisation de deux sites sur un an pour les décisions au titre de l'examen DHS
 - vii) l'expression des caractères d'une année ou d'un environnement à l'autre pour les variétés ornementales
 - viii) la dénomination des nouvelles races de phytorauteurs
 - ix) l'incidence des endophytes sur les caractères DHS des graminées
 - x) l'examen DHS des variétés mutantes du pommier
 - xi) le cahier d'étalonnage pour la description variétale harmonisée du pommier

- xii) l'expérience en matière d'utilisation du Code de couleurs RHS et l'ajout éventuel de couleurs à l'avenir
- xiii) l'éventuelle réorganisation du document TGP/8
- xiv) l'exclusion des variétés notoirement connues du deuxième cycle de végétation
- xv) la mise en place d'un système de gestion des documents relatifs aux variétés
- xvi) le logiciel d'analyse statistique
- xvii) l'outil unique pour les procédures de calcul DHS
- xviii) la gestion des bases de données
- xix) les services Web fournis par l'UPOV et les membres de l'Union
- xx) l'analyse d'images
- xxi) le rapport sur les procédures judiciaires mettant en jeu des questions techniques.

3. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TC-EDC :	Comité de rédaction élargi du Comité technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères

4. La structure du présent document est la suivante :

RÉSUMÉ.....	1
QUESTIONS POUR INFORMATION ET DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ TECHNIQUE (TC).....	3
Renforcement de la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et des groupes de travail techniques	3
<i>Rappel</i>	3
<i>Travaux des groupes de travail techniques</i>	3
Procédure de révision partielle des principes directeurs d'examen de l'UPOV.....	5
Écart minimal entre variétés	6
Utilisation de caractères de résistance aux maladies et aux insectes dans l'examen DHS.....	7
QUESTIONS POUR INFORMATION.....	9
Expériences en matière de nouveaux types et espèces.....	9
<i>Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers</i>	9
<i>Groupe de travail technique sur les plantes fruitières</i>	9
<i>Groupe de travail technique sur les plantes agricoles</i>	9
<i>Groupe de travail technique sur les plantes potagères</i>	9
Gestion des collections de variétés	9
Expérience en matière de gestion de collections de référence avec la méthode SELECT	10
Série régionale de variétés de blé indiquées à titre d'exemple pour l'Amérique du Sud	10
Incidence des révisions des niveaux d'expression des caractères existants dans la révision des principes directeurs d'examen	10
Expérience en matière d'utilisation de deux sites sur un an pour les décisions DHS	10
Expression des caractères d'une année ou d'un environnement à l'autre chez les variétés ornementales.....	10
Dénomination de nouvelles races de phytoravageurs	11
Incidence des endophytes sur les caractères DHS pour les graminées	11
Examen DHS des variétés mutantes du pommier	11
Cahier d'étalonnage aux fins d'harmonisation de la description variétale du pommier.....	12
Données d'expérience relatives au code de couleurs et à l'éventuel ajout de couleurs à l'avenir.....	12
Réorganisation éventuelle du document TGP/8.....	12
Exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation.....	12
Mise en œuvre d'un système de gestion des documents ayant trait aux variétés	13
Logiciel d'analyse statistique	13
Un outil unique pour le processus de calcul DHS	13
Gestion des bases de données	13
Services Web fournis par l'UPOV et les membres de l'Union	14
Analyse d'images.....	14
Rapport relatif aux procédures judiciaires mettant en jeu des questions techniques.....	14

QUESTIONS POUR INFORMATION ET DECISION EVENTUELLE DU COMITE TECHNIQUE (TC)

Renforcement de la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et des groupes de travail techniques

Rappel

5. À sa cinquante-troisième session tenue à Genève du 3 au 5 avril 2017, le TC a entendu les exposés suivants sur l'accroissement de la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et des groupes de travail techniques (dans cet ordre) (voir les paragraphes 216 à 218 du document TC/53/31 "Compte rendu") :

UPOV – Comment accroître la participation des nouveaux membres	Pays-Bas (M. Marien Valstar)
"Intervención de Perú en la sesión del Comité Técnico de la UPOV"	Pérou (M. Roger Becerra)

6. Le TC est convenu d'inviter les Pays-Bas à rédiger un document sur le renforcement de la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et des groupes de travail techniques, en tenant compte de l'enquête auprès des membres de l'UPOV dont il avait été rendu compte à la cinquantième session du TC (voir le document TC/50/35 : "Amélioration de l'efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires" disponible à l'adresse http://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/tc_50/tc_50_35.pdf).

7. Le TC est convenu que le programme des sessions des groupes de travail techniques en 2017 devrait inclure un point sur les exposés à présenter par les nouveaux membres de l'Union.

Travaux des groupes de travail techniques

8. À leurs sessions de 2017, le TWA, le TWV, le TWO, le TWF et le TWC ont examiné le document TWP/1/19 intitulé "Renforcement de la participation des nouveaux membres aux travaux techniques de l'UPOV". Le TWA a assisté à un exposé d'un expert des Pays-Bas sur le thème du "Renforcement de la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et des groupes de travail techniques", dont le texte est reproduit en annexe du document TWP/1/19 (voir le paragraphe 7 du document TWA/46/10 "Report", les paragraphes 7 à 10 du document TWV/51/16 "Report", les paragraphes 7 et 8 du document TWO/50/14 "Report", les paragraphes 7 à 9 du document TWF/48/13 "Report" et les paragraphes 5 et 6 du document TWC/35/21 "Report").

9. Le TWA a noté que le coût des voyages constituait un facteur limitant la participation aux réunions de l'UPOV tant pour les nouveaux membres que pour les membres existants. Le TWA est convenu que l'organisation d'activités de renforcement des capacités à l'intention des nouveaux membres pourrait leur permettre de surmonter leurs préoccupations concernant la technicité supposée des sessions des groupes de travail techniques et d'accroître leur participation aux travaux de l'UPOV.

10. Le TWV est convenu qu'il importait d'accroître la participation aux groupes de travail techniques, et en particulier au TWV, de partager les connaissances entre membres de l'UPOV et examinateurs DHS et de renforcer les qualifications au sein du TWV. Le TWV a recommandé au TC d'examiner les pistes de réflexion suivantes :

- examiner de problèmes plus techniques et concrets (par exemple, exercices pratiques sur le terrain ou essais en aveugle avec les mêmes variétés cultivées dans différentes stations DHS) afin d'encourager la participation d'experts qui seraient disposés à rejoindre le TWV pour partager les problèmes et les solutions avec les autres membres;
- raccourcir les documents d'orientation et la documentation technique (par exemple les documents TGP) pour les rendre plus compréhensibles pour les nouveaux venus, et inviter les groupes de travail techniques à envisager la production d'une version "allégée" de tous les documents/collections de l'UPOV (par exemple, un résumé des points essentiels) qui pourrait être présentée lors des ateliers préparatoires;
- encourager le mentorat entre les experts expérimentés et les nouveaux arrivants, afin de faciliter leur compréhension des orientations et du vocabulaire existants;
- organiser, dans la mesure du possible, les sessions des groupes de travail techniques conjointement ou consécutivement à d'autres réunions internationales, telles que celles de l'OCDE ou de l'ISTA, étant donné que les experts chargés des questions d'examen DHS s'occupent souvent d'autres questions relatives aux variétés végétales en rapport avec les semences;

- encourager les experts intéressés à tirer des programmes d'aide pour faciliter leur participation (p. ex. partenaires financiers, fonds de coopération internationale, fonds fiduciaires...);
- expliquer lors d'autres manifestations, formations ou séminaires nationaux, régionaux ou internationaux l'objet des discussions au sein des groupes de travail techniques et l'intérêt pour les experts du monde entier d'y participer (en tant que membres ou observateurs);
- mettre au point du matériel d'information (diaporamas PowerPoint ou courtes vidéos) expliquant les travaux des groupes de travail techniques, avec des témoignages d'experts qui y participent (nouveaux et anciens), à utiliser par écrit ou sur le site Web de l'UPOV pour faire connaître les travaux techniques de l'UPOV et leurs avantages;
- favoriser la mise en place d'un programme d'agrément des examinateurs ou des services DHS afin de renforcer l'harmonisation et la collaboration.

11. Le TWV a examiné une proposition visant à favoriser la participation aux travaux des groupes de travail techniques par voie électronique et est convenu qu'il n'était pas favorable à une participation pleine et entière par des moyens électroniques, car elle ne permettrait pas une interaction suffisante entre experts et compliquerait la tâche de l'organisateur. Toutefois, à titre exceptionnel, le TWV s'est prononcé en faveur de la solution consistant à autoriser des experts à participer à des discussions techniques sur des questions spécifiques à clarifier ou à traiter, lorsque les exigences techniques le permettaient.

12. Le TWV a noté que la participation était importante non seulement pour les nouveaux membres, mais aussi pour les membres existants.

13. Le TWO est convenu de proposer que le Comité technique (TC) étudie les possibilités d'améliorer la communication afin d'accroître la participation des experts qui ne participent pas actuellement aux sessions des groupes de travail techniques, par exemple en établissant des liaisons vidéo pour l'examen de certains projets de principes directeurs d'examen. Le TWO est convenu de proposer qu'un séminaire supplémentaire sur l'examen DHS se tienne à Genève pour mieux faire connaître les travaux du TC et des groupes de travail techniques aux participants assistant habituellement à d'autres réunions des organes de l'UPOV. Le TWO est également convenu de proposer l'affectation d'un membre expérimenté de l'UPOV pour servir de mentor aux nouveaux membres de l'UPOV.

14. Le TWF est convenu qu'il importait d'accroître la participation aux groupes de travail techniques afin de partager les connaissances entre les membres de l'UPOV et les examinateurs DHS et de doter le TWF de qualifications supplémentaires. Le TWF a recommandé au TC d'examiner les pistes de réflexion suivantes :

- sensibiliser les membres de l'UPOV, à un niveau élevé, aux travaux effectués au niveau technique par les groupes de travail techniques;
- organiser à Genève un séminaire sur l'examen DHS afin d'expliquer et de souligner l'importance de la coordination et de la collaboration entre les experts de l'examen DHS;
- passer en revue le contenu des ateliers préparatoires avant les sessions des groupes de travail techniques afin de permettre aux nouveaux venus d'appréhender plus rapidement tous les documents d'orientation et autres de l'UPOV;
- établir l'ordre du jour des groupes de travail techniques en indiquant les points techniques pertinents à examiner et à traiter, et ajouter un point général intitulé "Questions à prendre en considération l'examen DHS pour le secteur des arbres fruitiers" pour favoriser un débat et un échange de vues ouverts.

15. Le TWF s'est félicité de la participation des nouveaux membres et des membres existants à sa quarante-huitième session et du débat technique interactif qui tenu pendant la session.

16. Le TWC a examiné les moyens de renforcer la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et des groupes de travail techniques et est convenu de proposer les questions suivantes pour examen :

- coûts de participation, calendrier et lieu des réunions (essais sur le terrain);
- problèmes linguistiques (interprétation simultanée dans certains cas);
- clarté de la terminologie utilisée dans les réunions (sigles, termes techniques);
- pertinence et quantité des sujets à débattre lors des réunions des groupes de travail techniques;
- faciliter l'accueil des réunions des groupes de travail techniques par les nouveaux membres;
- accès à l'information expliquant le rôle et l'importance des groupes de travail techniques (diffusion de l'information sur YouTube; création d'un page LinkedIn pour les groupes de travail techniques);

- améliorer le ciblage des invitations aux réunions (atteindre les bons experts et fournir des informations sur la pertinence des travaux des groupes de travail techniques).

17. *Le TC est invité à examiner les propositions faites par les groupes de travail techniques à leurs sessions de 2017, en vue de renforcer la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et des groupes de travail techniques.*

Procédure de révision partielle des principes directeurs d'examen de l'UPOV

18. À leurs sessions de 2017, le TWA, le TWV, le TWO et le TWF ont examiné le document [TWP/1/20](#) "Procédure de révision partielle des principes directeurs d'examen de l'UPOV" (voir les paragraphes 58 à 60 du document TWA/46/10 "Report", les paragraphes 62 à 65 du document TWV/51/16 "Report", les paragraphes 84 à 87 du document TWO/50/14 "Report" et les paragraphes 64 à 68 du document TWF/48/13 "Report").

19. Le TWA, le TWV, le TWO et le TWF ont pris note des procédures de notification des caractères ou niveaux d'expression supplémentaires prévues dans la section 10 du document TGP/5 : "Notification des caractères et des niveaux d'expression supplémentaires".

20. Le TWA, le TWV, le TWO et le TWF ont pris note du fait que le TC avait encouragé les autorités à notifier l'utilisation de caractères ou de niveaux d'expression supplémentaires selon la procédure établie à la section 10 du document TGP/5.

21. Le TWV et le TWF ont pris note des éclaircissements apportés par le TC et de la possibilité d'utiliser des caractères supplémentaires au niveau national ou régional avant d'envisager une révision des principes directeurs d'examen.

22. Le TWV est convenu qu'il importait de notifier l'utilisation de nouveaux caractères à tous les membres de l'UPOV en utilisant le modèle fourni dans l'annexe du document TWP/1/20. Toutefois, le TWV a exprimé des préoccupations au sujet d'un éventuel manque d'harmonisation au niveau international en raison de cette procédure.

23. Le TWO a pris note de la préoccupation exprimée par l'Union européenne selon laquelle la notification de niveaux d'expression supplémentaires par différents services pour un même caractère pourrait conduire à des descriptions variétales non harmonisées dans le cas où une note identique serait attribuée à des niveaux d'expression différents.

24. Le TWF est convenu que la procédure actuelle de révision partielle, allant de l'annonce d'une révision partielle lors d'une session d'un groupe de travail technique jusqu'à son adoption par le TC et sa publication sur le site Web de l'UPOV, pourrait, en particulier dans le cas de modifications mineures, être abrégée (voir document "TGP/7/4 – Section 2 : Procédure applicable à l'adoption et la révision des principes directeurs d'examen de l'UPOV"). Le TWF est convenu de suggérer au TC les propositions suivantes afin de simplifier et d'abrégé la procédure de révision partielle des principes directeurs d'examen :

- accepter toute nouvelle proposition de révision partielle des principes directeurs d'examen par correspondance dans le courant de l'année entre deux sessions des groupes de travail techniques, dans un délai de deux mois avant la session, afin d'établir le document et de le distribuer aux experts;
- approuver toute révision partielle des principes directeurs d'examen par correspondance, en accordant un délai de quatre semaines pour toute objection;
- étant donné que la liste des experts intéressés n'aura pas été établie lors de l'adoption du compte rendu au titre du point intitulé "Propositions de révision partielle des principes directeurs d'examen", il est proposé d'envoyer le document pour observations à tous les experts des groupes de travail techniques concernés;
- limiter cette règle aux seules révisions partielles.

25. *Le TC est invité à examiner s'il y a lieu de réviser la procédure de révision partielle des principes directeurs d'examen, sur la base de la proposition exposée au paragraphe 24 du présent document.*

Écart minimal entre variétés

26. À sa quarante-sixième session tenue à Hanovre (Allemagne) du 19 au 23 juin 2017, le TWA a examiné le document [TWA/46/6](#) intitulé "New method to guarantee minimum distance between varieties in measured quantitative characteristics for distinctness and harmonization between UPOV members" et a assisté à un exposé présenté par un expert de la République de Corée reproduit dans le document [TWA/46/6 Add](#) (voir les paragraphes 61 et 62 du document TWA/46/10 "Report").
27. À sa quarante-sixième session, le TWA a constaté que la nouvelle méthode était une forme de calcul du coefficient de variance et est convenu de proposer qu'elle soit examinée de manière plus approfondie par le TWC.
28. À sa cinquantième session tenue à Victoria (Canada) du 11 au 15 septembre 2017, le TWO a examiné le document TWO/50/8 intitulé "Case study on minimum distances between vegetatively reproduced ornamental and fruit varieties" et a assisté à un exposé présenté par un expert des Pays-Bas (voir les paragraphes 47 à 51 du document TWO/50/14 "Report").
29. À sa quarante-huitième session tenue à Kelowna (Canada) du 18 au 22 septembre 2017, le TWF a examiné le document [TWF/48/11](#) intitulé "Minimum distance between varieties" et a assisté à un exposé présenté par un expert de l'Union européenne concernant une étude cas sur l'écart minimal entre variétés ornementales et variétés fruitières à multiplication végétative, reproduit à l'annexe du document TWF/48/11, ainsi qu'à un exposé présenté par le représentant de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOFORA), reproduit dans le document TWF/48/11 Add. (voir les paragraphes 94 à 100 du document TWF/48/13 "Report").
30. Le TWO a pris note des résultats de l'étude de cas présentée dans le document TWO/50/8 et est convenu qu'il convenait de poursuivre les discussions sur la base de plantes vivantes et de cas réels d'absence éventuelle de caractère distinctif pour améliorer la compréhension mutuelle.
31. Le TWO et le TWF ont noté que l'un des résultats de l'étude de cas était une demande de clarification sur la question de savoir si les caractères utilisés pour l'homogénéité et la stabilité pouvaient différer de ceux utilisés pour la distinction.
32. Le TWO et le TWF sont convenus que les organisations d'obteneurs devraient veiller à ce que les obteneurs participent davantage aux débats sur la rédaction et la révision des principes directeurs d'examen et ont noté que les résultats de l'étude de cas seraient communiqués au TC à sa cinquante-quatrième session.
33. Le TWO est convenu d'inviter des représentants à sa prochaine session, prévue à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 18 au 22 février 2019, pour expliquer l'approche utilisée par les obteneurs de variétés ornementales à multiplication végétative pour définir l'importance d'un caractère à utiliser pour l'examen de la distinction.
34. Le TWF a noté que les résultats de l'étude de cas figurant dans le document TWF/48/11 avaient également été présentés au TWO à sa cinquantième session et reproduits dans le document TWO/50/8.
35. Le TWF a noté que les obteneurs du secteur fruitier définissaient l'importance d'un caractère par la valeur commerciale qu'il pouvait exprimer. Il a en outre noté que certains sélectionneurs (par exemple, pour les espèces florales et fruitières) recherchaient des différences plus importantes entre les variétés (par exemple, un écart important) alors que pour d'autres plantes (agricoles ou potagères, par exemple), ils recherchaient des différences plus faibles (par exemple, un petit écart). Le TWF a rappelé que l'introduction générale indiquait que les caractères utilisés pour l'examen DHS devaient présenter des variations suffisantes entre les variétés pour permettre d'établir la distinction. Le TWF est convenu qu'une telle approche pourrait avoir une incidence sur l'utilisation de l'introduction générale.
36. Le TWF est convenu que les principes directeurs d'examen des variétés de pommiers (document TG/14/9) seraient proposés pour une révision ultérieure et qu'une attention particulière serait accordée au choix des caractères pertinents pour l'examen DHS, compte tenu de l'opinion des obteneurs quant à l'importance du caractère considéré.
37. Le TWF est convenu de ne pas poursuivre cette discussion et de supprimer en conséquence ce point du projet d'ordre du jour de sa prochaine session.

38. À sa quarante-septième session tenue à Naivasha (Kenya) du 21 au 25 mai 2018, le TWA a assisté à un exposé présenté par un expert de l'Union européenne concernant une étude cas sur l'écart minimal entre variétés ornementales et variétés fruitières à multiplication végétative, reproduit dans le document [TWA/47/4](#) "Minimum distance between varieties" (voir les paragraphes 51 à 54 du document TWA/47/7 "Report").

39. Le TWA a noté que le projet avait été fondé sur l'analyse de la distinction à l'aide d'un sous-ensemble de caractères des principes directeurs d'examen considérés comme importants par les sélectionneurs des plantes étudiées ("protocole fictif").

40. Le TWA a pris note des conclusions du projet, qui avait été achevé, selon lesquelles le "protocole fictif" pourrait nécessiter une augmentation de la taille des essais en champ en raison du manque de distinction claire entre un plus grand nombre de variétés.

41. Le TWA a noté qu'un projet de suivi fondé sur des essais sur le terrain était envisagé avec la participation d'obteneurs de variétés protégées.

42. *Le TC est invité à examiner les discussions sur les écarts minimaux entre variétés menées lors des sessions des groupes de travail techniques en 2017 et 2018, comme indiqué aux paragraphes 26 à 41 du présent document.*

Utilisation de caractères de résistance aux maladies et aux insectes dans l'examen DHS

43. À sa quarante-sixième session tenue à Hanovre (Allemagne) du 19 au 23 juin 2017, le TWA a assisté aux exposés ci-après sur l'utilisation des caractères de résistance aux maladies dans l'examen DHS, tels que reproduits dans le document [TWA/46/7](#) (voir les paragraphes 65 et 66 du document TWA/46/10 "Report") :

- | |
|--|
| a) Résistance à la rouille en tant que caractère DHS pour le blé, exposé établi par un expert de l'Australie |
| b) Utilisation de caractères de résistance aux maladies et aux insectes dans l'examen DHS : expérience du Brésil concernant le soja, document établi par un expert du Brésil |
| c) Harmonisation des essais de résistance pour l'examen DHS : "Harmores 2", exposé établi par un expert de l'Union européenne |
| d) Introduction progressive des caractères de résistance aux maladies marqués d'un astérisque dans les protocoles techniques de l'OCVV pour les plantes potagères, exposé établi par un expert de l'Union européenne |

44. Le TWA a noté que les caractères de résistance aux maladies et aux insectes utilisés par les membres de l'Union dans les principes directeurs d'examen des différentes autorités pourraient être notifiés au Bureau de l'Union selon la procédure établie dans la section 10 du document TGP/5 intitulée "Notification des caractères et des niveaux d'expression supplémentaires". Le TWA est convenu qu'il y avait de nombreuses exigences à prendre en considération avant d'envisager l'inclusion de caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV pour les plantes agricoles.

45. À sa cinquante et unième session tenue à Roelofarendsveen (Pays-Bas) du 3 au 7 juillet 2017, le TWV a examiné le document [TWV/51/12](#) "New issues arising for DUS examination" (voir les paragraphes 83 à 89 du document TWV/51/16 "Report").

46. À sa cinquante et unième session, le TWV a assisté à un exposé intitulé "Use of disease and insect resistance characteristics in DUS examination" présenté par un expert de la France. Une copie de cet exposé figure à l'annexe I du document [TWV/51/12 Add.](#)

47. À sa cinquante et unième session, le TWV a pris note des possibilités d'utiliser des méthodes susceptibles d'améliorer les essais de résistance aux maladies aux fins de l'examen DHS, même lorsqu'elles sont protégées par des droits de propriété intellectuelle (par exemple, un brevet), à condition que ces méthodes soient disponibles pour tous les membres aux fins de l'examen DHS.

48. À sa cinquante et unième session, le TWV a assisté à un exposé intitulé "Improvement of the assessment of the Squash resistance to 3 virus and CORKYRES project" présenté par un expert de la France. Un exemplaire de cet exposé figure à l'annexe II du document [TWV/51/12 Add.](#)

49. À sa cinquante et unième session, le TWV est convenu que, avant de réviser les principes directeurs d'examen concernant les caractères de résistance aux maladies, il était important que les experts s'accordent sur le niveau de résistance et de résistance intermédiaire éventuelle. À cet égard, le TWV a encouragé les experts à collaborer pour parvenir à une communauté de vues sur des questions importantes, telles que les variétés témoins pour l'établissement des seuils dans les tests de résistance aux maladies, afin d'assurer l'harmonisation au niveau de l'UPOV.

50. À sa cinquante et unième session, le TWV est convenu de l'importance que revêtaient l'utilisation et la disponibilité des variétés témoins utilisées pour fixer les limites entre différents niveaux de tolérance aux maladies. Il est en outre convenu qu'en cas de résistance quantitative ces variétés témoins ne devaient pas être confondues avec les variétés indiquées à titre d'exemples qui représentent un niveau d'expression.

51. À sa cinquante et unième session, le TWV est convenu qu'il importait de rendre compte des travaux ou projets en cours sur les essais de résistance aux maladies entre les experts et les services DHS afin de tenir les experts informés au niveau de l'UPOV et souhaitait donc que des exposés supplémentaires soient présentés à une session ultérieure.

52. À sa cinquante-deuxième session tenue à Beijing (Chine) du 17 au 21 septembre 2018, le TWV a assisté aux exposés ci-après présentés par un expert de la France, dont le texte est reproduit dans le document [TWV/52/13](#) "New issues arising for DUS examination" (voir les paragraphes 50 à 53 du document TWV/52/20 "Report") :

- "MILAROM project: Study of Downy Mildew caused by a *Peronospora belbahrii* on Basil in France"
- "Pathotyping Melon necrotic spot virus (MNSV) in Melon"
- "*Meloidogyne incognita* disease resistance test protocol on Pepper"
- "*Pyrenochaeta lycopersici*, causal agent of the corky root disease of Tomato / RT Tomato – FR test protocol"

53. À sa cinquante-deuxième session, le TWV est convenu que, compte tenu de l'utilisation accrue des caractères de résistance aux maladies dans l'examen DHS des plantes potagères, il serait utile d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour à cet égard. En particulier, il a proposé d'inviter la France, les Pays-Bas, l'ISF et tous les autres membres et observateurs à présenter des exposés sur la normalisation de la méthodologie, afin de mieux comprendre les différentes approches utilisées par les pathologistes, les sélectionneurs et les examinateurs DHS.

54. À sa cinquante-deuxième session, le TWV a assisté à un exposé intitulé "Aberrant phenotypes in *Brassica oleracea* var. *botrytis*" et présenté par un expert de la France, dont un exemplaire sera distribué sous forme d'additif au document TWV/52/13. Le TWV a pris note des résultats de l'étude réalisée en France et en Espagne, aux Pays-Bas et en République tchèque, sur les plantes aberrantes dans les essais DHS du chou-fleur, qui ne sont pas considérées comme une catégorie spécifique de plantes hors-type, et les mesures possibles pour évaluer l'homogénéité. Le TWV est convenu que le problème ne se posait pas, pour l'instant, au niveau international, mais a invité tous les examinateurs DHS à observer un éventuel comportement similaire et à lui faire rapport si nécessaire.

55. À sa cinquante-deuxième session, le TWV a noté que le représentant de Crop Life International consulterait les membres de Crop Life International pour déterminer si le problème se posait dans les programmes de sélection végétale à l'échelle mondiale.

56. Le TC est invité à prendre connaissance des discussions les caractères de résistance aux maladies dans le cadre de l'examen DHS tenues par les groupes de travail techniques à leurs sessions de 2017 et 2018, comme indiqué aux *paragraphes 43 à 55 du présent document.*

QUESTIONS POUR INFORMATION

Expériences en matière de nouveaux types et espèces*Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers*

57. À sa cinquantième session tenue à Victoria (Canada) du 11 au 15 septembre 2017, le TWO a assisté à un exposé intitulé "Difficulties in the application of TG/296/1 Eucalyptus" présenté par un expert de l'Union européenne et reproduit dans le document [TWO/50/10](#). Le TWO a pris note des difficultés pratiques signalées en ce qui concerne la portée des principes directeurs d'examen et la durée totale des essais. Le TWO a noté que l'Union européenne élaborerait des principes directeurs d'examen régionaux de cette plante, axés sur l'évaluation des caractères juvéniles.

Le TWO a suggéré d'examiner les possibilités suivantes :

- évaluer du matériel végétal ancien sur un site d'essai en collaboration avec le demandeur;
- utiliser des techniques biochimiques et moléculaires pour compléter les informations DHS;
- faire appel à des services d'examen en dehors de l'Union européenne.

58. Un expert de l'Australie a rendu compte d'une demande concernant une nouvelle variété hybride de lavande à grosses bractées sur toute la longueur de l'épi. Le TWO est convenu que les experts de l'Australie, de la France et de la Nouvelle-Zélande devraient examiner la nécessité d'établir de nouveaux caractères d'inflorescence et faire rapport au TWO à sa cinquante et unième session.

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

59. À sa quarante-huitième session tenue à Kelowna (Canada) du 18 au 22 septembre 2017, le TWF a assisté à un exposé sur le guarana (*Paullinia cupana* Kunth) présenté par un expert du Brésil. Un exemplaire de cet exposé serait reproduit dans le document TWF/48/3 (voir le paragraphe 150 du document TWF/48/13 "Report").

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

60. À sa quarante-septième session tenue à Naivasha (Kenya) du 21 au 25 mai 2018, le TWA a pris note du rapport d'un expert des États-Unis d'Amérique selon lequel trois demandes de protection de nouvelles variétés de "Chia" (*Salvia hispanica* L.) avaient été déposées récemment (voir le paragraphe 60 du document TWA/47/7 "Report").

Groupe de travail technique sur les plantes potagères

61. À sa cinquante-deuxième session tenue à Beijing (Chine) du 17 au 21 septembre 2018, le TWV a assisté aux exposés suivants, dont le texte est reproduit dans le document [TWV/52/14](#) (voir le paragraphe 49 du document TWV/52/20 "Report").

- Exposé sur le *Solanum sisymbriifolium* Lam. présenté par un expert de la France
- Exposé sur le *Solanum torvum* Sw. présenté par un expert de la France
- Exposé sur un nouveau type de chou au Japon présenté par un expert du Japon

Gestion des collections de variétés

62. À sa quarante-huitième session tenue à Kelowna (Canada) du 18 au 22 septembre 2017, le TWF a examiné le document [TWP/1/14](#) "Management of variety collections" et a pris note des faits nouveaux dont il avait été rendu compte au TWC à sa trente-quatrième session tenue en 2016 et au TC à sa cinquante-troisième session tenue en 2017, concernant la gestion des collections (voir les paragraphes 90 à 92 du document TWF/48/13 "Report").

63. Le TWF a pris note de l'utilisation croissante des marqueurs moléculaires dans la gestion des collections de variétés, en particulier pour identifier les variétés les plus proches, et l'impact que cela pourrait avoir sur les informations fournies dans le questionnaire technique à l'avenir. Il est en outre convenu de la nécessité de créer une base de données commune pour la gestion des collections de variétés. Le TWF a pris note du projet actuellement mis au point sur le haricot aux Pays-Bas et sur la tomate et le rosier par la France, la Chine

et les Pays-Bas et a invité les experts à faire rapport sur l'état d'avancement de ces projets à sa prochaine session.

64. Le TWF a noté que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) avait élaboré une norme internationale pour les bases de données d'ADN et est convenu qu'il serait utile que le Bureau de l'Union présente un exposé sur ce sujet à sa prochaine session.

65. À sa trente-cinquième session tenue à Buenos Aires (Argentine) du 14 au 17 novembre 2017, le TWC a examiné le document TWP/1/14 et a pris note des faits nouveaux rapportés au TC à sa cinquante-troisième session concernant la gestion des collections de variétés (voir le paragraphe 113 du document TWC/35/21 "Report").

Expérience en matière de gestion de collections de référence avec la méthode SELECT

66. À sa trente-sixième session tenue à Hanovre (Allemagne) du 2 au 6 juillet 2018, le TWC a examiné le document [TWC/36/13](#) "Experience in the management of reference collections with the SELECT method" et a assisté à un exposé présenté par un expert allemand, dont le texte serait distribué sous la cote TWC/36/13 Add. (voir les paragraphes 88 et 89 du document TWC/36/15 "Report").

67. Le TWC a noté que la méthode SELECT était utilisée pour les céréales faisant l'objet d'un grand nombre de demandes annuelles pour sélectionner dans la collection de variétés celles à retenir pour l'essai en culture, en attribuant des coefficients de pondération aux différences de niveaux d'expression pour les caractères utilisant des données non orthogonales.

Série régionale de variétés de blé indiquées à titre d'exemple pour l'Amérique du Sud

68. À sa quarante-sixième session tenue à Hanovre (Allemagne) du 19 au 23 juin 2017, le TWA a examiné les informations présentées dans le document TWA/46/9 intitulé "Regional set of example varieties in Wheat for South America" et a assisté à un exposé présenté par un expert du Brésil sur l'essai régional effectué par certains membres de l'Union en Amérique du Sud en vue de déterminer une série régionale de variétés de blé à titre d'exemple. Le TWA a noté que le texte de l'exposé de l'expert du Brésil serait reproduit en tant qu'additif au document TWA/46/9 (voir le paragraphe 64 du document TWA/46/10 "Report").

Incidence des révisions des niveaux d'expression des caractères existants dans la révision des principes directeurs d'examen

69. À sa quarante-huitième session tenue à Kelowna (Canada) du 18 au 22 septembre 2017, le TWF a examiné le document [TWF/48/10](#) "Impact of revisions of states of expression of existing characteristics in the revision of Test Guidelines" et a noté que le Bureau n'avait reçu aucun exposé et a donc décidé de reporter à sa quarante-neuvième session en 2018 l'examen de ce point de l'ordre du jour (voir le paragraphe 106 du document TWF/48/13 "Report").

Expérience en matière d'utilisation de deux sites sur un an pour les décisions DHS

70. À sa trente-sixième session tenue à Hanovre (Allemagne) du 2 au 6 juillet 2018, le TWC a examiné le document [TWC/36/5](#) "Experience with using two locations by one year for DUS decisions" et a assisté à un exposé présenté par un expert des Pays-Bas (voir les paragraphes 29 à 32 du document TWC/36/15 "Report").

71. Le TWC a noté que les Pays-Bas avaient instauré une collaboration officielle avec d'autres services d'examen en vue des essais en culture sur un deuxième site.

72. Le TWC a pris note du rapport des Pays-Bas concernant la demande croissante des obtenteurs de plantes potagères de prévoir deux cycles de végétation sur un an.

73. Le TWC est convenu d'inviter la France et le Kenya à présenter à sa prochaine session des exposés sur l'utilisation de plusieurs sites sur une année pour les essais en culture DHS.

Expression des caractères d'une année ou d'un environnement à l'autre chez les variétés ornementales

74. À sa cinquantième session tenue à Victoria (Canada) du 11 au 15 septembre 2017, le TWC a examiné le document [TWC/50/13](#) "Characteristic expression between years or environments for ornamental varieties" et a assisté à un exposé intitulé "Using variety descriptions as an examination tool: Interpreting variety

variation” présenté par un expert de la Nouvelle-Zélande, dont le texte serait distribué en tant qu’additif au document TWO/50/13 (voir les paragraphes 55 à 58 du document TWO/50/14 “Report”).

75. Le TWO est convenu que des informations supplémentaires accompagnant la description variétale, telles que les variétés utilisées à titre d’exemples, pourraient être utiles pour interpréter les résultats des essais et l’influence du milieu sur certains caractères.

76. Le TWO a noté que le document TGP/5 Section 6 “Rapport UPOV d’examen technique et formulaire UPOV de description variétale” exigeait certaines informations sur l’essai en culture et est convenu que les services échangeant des rapports d’examen DHS devraient pouvoir obtenir des informations supplémentaires sur demande.

77. Le TWO a noté que, en Australie, des informations sur les variétés exclues de l’essai en culture étaient généralement consignées.

Dénomination de nouvelles races de phytoravageurs

78. À sa cinquante-deuxième session tenue à Beijing (Chine) du 17 au 21 septembre 2018, le TWV a assisté à un exposé du représentant de la Fédération internationale des semences (ISF) sur les travaux menés par le Groupe de travail sur la terminologie de la résistance aux maladies de l’ISF dans le cadre des directives de l’ISF sur la dénomination des nouvelles races de phytoravageurs. Le TWV a invité le représentant de l’ISF à lui faire rapport à sa prochaine session sur tout fait nouveau à cet égard (voir le paragraphe 7 du document TWV/52/20 “Report”).

Incidence des endophytes sur les caractères DHS pour les graminées

79. À sa quarante-sixième session tenue à Hanovre (Allemagne) du 19 au 23 juin 2017, le TWA a assisté aux exposés ci-après sur l’incidence des endophytes sur les caractères DHS pour les graminées, reproduits dans les documents [TWA/46/5](#) et TWA/46/5 Add. (voir le paragraphe 63 du document TWA/46/10 “Report”) :

- | |
|---|
| a) “Impact of endophyte on DUS characteristics of grasses: New Zealand’s experience of fungal endophyte in grass variety DUS testing”, établi par un expert de la Nouvelle-Zélande; |
| b) “Impact of endophytes on DUS characteristics in grasses”, établi par un expert de l’Union européenne. |

Examen DHS des variétés mutantes du pommier

80. À sa quarante-huitième session tenue à Kelowna (Canada) du 18 au 22 septembre 2017, le TWF a examiné le document [TWF/48/9](#) “DUS examination of mutant varieties of apple” et a assisté à un exposé présenté par un expert de l’Union européenne, dont le texte est reproduit dans le document TWF/48/9 Add. (voir les paragraphes 101 à 105 du document TWF/48/13 “Report”).

81. Le TWF est convenu que, dans le cas de l’examen DHS de variétés mutantes du pommier, l’échange d’informations entre les services DHS était important pour faire en sorte que les autorités soient informées de toutes les variétés similaires potentiellement existantes. Il est également convenu que les renseignements prévus dans la section 6 du questionnaire technique n’étaient pas toujours suffisamment informatifs, de sorte qu’une bonne coordination entre les services était nécessaire.

82. Le TWF est convenu que l’expert de l’Union européenne devrait coordonner un projet d’échange d’informations entre les autorités participant à l’examen DHS du pommier afin de partager des informations sur la base des principes suivants :

- par voie électronique;
- deux fois par an, probablement en janvier et en juillet lorsque des essais sont prévus dans les hémisphères nord et sud respectivement;
- en incluant des renseignements sur les types Gala et Fuji ou d’autres types de mutants à un stade ultérieur;
- en incluant des renseignements sur les variétés les plus proches cultivées par les services dans les essais DHS.

83. Le TWF est en outre convenu qu'il serait utile d'approcher les obtenteurs pour vérifier la disponibilité du matériel végétal de toutes les variétés recensées comme mutantes dans chaque territoire.

84. Le TWF a invité l'expert de l'Union européenne à lui faire rapport sur le travail accompli à sa prochaine session.

Cahier d'étalonnage aux fins d'harmonisation de la description variétale du pommier

85. À sa quarante-huitième session tenue à Kelowna (Canada) du 18 au 22 septembre 2017, le TWF a examiné le document [TWF/48/8](#) "Calibration book for harmonized variety description in apple" (voir les paragraphes 85 à 88 du document TWF/48/13 "Report").

86. Le TWF a assisté à un exposé intitulé "UPOV study on the discriminating power of characteristics in the apple guideline" et présenté par un expert de l'Union européenne. Le texte de cet exposé est reproduit à l'annexe I du document TWF/48/8.

87. Le TWF a assisté à un exposé présenté par un expert de la Nouvelle-Zélande sur le thème "Harmonised Variety Descriptions for Apple – Discriminating Characters as a Factor", dont le texte est reproduit dans le document TWF/48/8 Add.

88. Le TWF est convenu que l'idée initiale d'un cahier d'étalonnage pour le pommier ne devrait pas être poursuivie, mais que les principes directeurs d'examen du pommier (document TG/14/9) devraient être révisés et que chaque caractère devrait être examiné au regard des critères suivants :

- reproductibilité/répétabilité du caractère;
- pouvoir discriminant du caractère;
- point de vue des obtenteurs sur l'importance du caractère.

Données d'expérience relatives au code de couleurs et à l'éventuel ajout de couleurs à l'avenir

89. À sa cinquantième session tenue à Victoria (Canada) du 11 au 15 septembre 2017, le TWO a examiné le document TWO/50/12 "Experience with the RHS Colour Chart and possible future addition of colours" et a assisté à un exposé présenté par un expert du Royaume-Uni (voir les paragraphes 53 et 54 du document TWO/50/14 "Report").

90. Le TWO a rappelé que l'invitation de la Royal Horticultural Society (RHS) tendant à suggérer des couleurs manquantes dans la 6^e édition de son Code de couleurs sur la base de l'expérience pratique acquise. Le TWO est convenu que les lacunes importantes constatées par les experts des membres de l'Union devraient être communiquées à l'expert du Royaume-Uni pour le 31 août 2018 au plus tard, accompagnées du nom complet de la plante et de la partie concernées ainsi que de la correspondance la plus proche dans la 6^e édition du Code de couleurs RHS.

Réorganisation éventuelle du document TGP/8

91. À sa trente-cinquième session tenue à Buenos Aires (Argentine) du 14 au 17 novembre 2017, le TWC a examiné le document [TWC/35/11](#) "Consideration of possible reorganization of TGP/8: a proposal from China" et est convenu d'inviter des experts de la Chine à fournir des informations complémentaires sur le contexte de la révision proposée du document TGP/8. Le TWC est convenu d'inviter des experts de l'Allemagne à proposer de coopérer avec les experts de la Chine à l'élaboration de la proposition et de poursuivre l'examen de la question à sa trente-sixième session (voir le paragraphe 27 du document TWC/35/21 "Report").

Exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation

92. À sa trente-cinquième session tenue à Buenos Aires (Argentine) du 14 au 17 novembre 2017, le TWC a examiné les documents [TWP/1/22](#) "Development of calculated thresholds for excluding varieties of common knowledge from the second growing cycle when COYD is used" et [TWC/35/13](#) "Thresholds for Excluding Varieties of Common Knowledge from the Second Growing Cycle when COYD is used" et a assisté à un exposé présenté par un expert du Royaume-Uni, dont le texte est reproduit à l'annexe du document [TWC/35/13 Add](#) (voir les paragraphes 73 à 76 du document TWC/35/21 "Report").

93. Le TWC a pris note des faits nouveaux et des indications concernant les seuils pour exclure les variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l'on applique la méthode COYD sur la base de séries de données portant sur la fétuque des prés, le trèfle violet, la fléole, le ray-grass anglais, le pois (variété semi-feuillue) et le pois (variété ordinaire).

94. Le TWC a noté que la méthode s'appliquait surtout aux plantes comportant un grand nombre de variétés notoirement connues et dont la taille actuelle des essais était importante. Le TWC a pris note de l'intention du Royaume-Uni de tester la méthode sur une grande série de données concernant le colza oléagineux.

95. Le TWC a noté que le code avait été élaboré à l'aide du logiciel "R" qui pouvait être relié au logiciel GAIA pour aider à déterminer les seuils d'exclusion des variétés du deuxième cycle de végétation en cas d'utilisation de la méthode COYD.

Mise en œuvre d'un système de gestion des documents ayant trait aux variétés

96. À sa trente-cinquième session tenue à Buenos Aires (Argentine) du 14 au 17 novembre 2017, le TWC a examiné le document TWC/35/16 "Implementation of a document management system for variety files" (voir les paragraphes 107 et 108 du document TWC/35/21 "Report").

97. Le TWC a assisté à un exposé présenté oralement par un expert de l'Allemagne et a pris note des nouvelles fonctions ajoutées au système, telles que des boîtes aux lettres distinctes pour les utilisateurs et les groupes et la définition de fichiers favoris. Le TWC a noté que le système permettait la gestion électronique de différents types de documents, notamment les demandes de droits d'obtenteur, les communications internes et les dossiers d'achat.

98. À sa trente-sixième session tenue à Hanovre (Allemagne) du 2 au 6 juillet 2018, le TWC a examiné le document [TWC/36/14](#) "Implementation of a document management system for variety files" (voir les paragraphes 84 et 85 du document TWC/36/15 "Report").

99. Le TWC a pris note des faits nouveaux concernant le système de fichier des variétés en Allemagne.

Logiciel d'analyse statistique

100. À sa trente-cinquième session tenue à Buenos Aires (Argentine) du 14 au 17 novembre 2017, le TWC a pris note des faits nouveaux indiqués aux paragraphes 3 à 7 du document TWP/1/16 "Software for statistical analysis in DUS examination" (voir le paragraphe 109 du document TWC/35/21 "Report").

Un outil unique pour le processus de calcul DHS

101. À sa trente-cinquième session tenue à Buenos Aires (Argentine) du 14 au 17 novembre 2017, le TWC a examiné le document TWC/35/17 "A single tool for DUS computation process" et a assisté à un exposé présenté par un expert de la France, dont le texte est reproduit en annexe du document TWC/35/17 (voir les paragraphes 110 à 112 du document TWC/35/21 "Report").

102. Le TWC a pris note de la structure de l'interface avec les parties statistiques des processus COYD et COYU, du stockage des données statistiques et des rapports générés par le logiciel GAIA.

103. Le TWC est convenu d'inviter la France à lui faire rapport à sa trente-sixième session sur les progrès accomplis dans la mise au point d'un outil unique pour le processus de calcul DHS.

Gestion des bases de données

104. À sa trente-cinquième session tenue à Buenos Aires (Argentine) du 14 au 17 novembre 2017, le TWC a examiné le document TWC/35/4 intitulé "Information retrieval from UPOV databases using national systems" et a assisté à un exposé du Bureau de l'Union sur thème "Information Retrieval from UPOV Databases using national systems", dont le texte serait distribué en tant qu'additif au document TWC/35/4 (voir les paragraphes 114 à 116 du document TWC/35/21 "Report").

105. Le TWC a noté que l'utilisation de robots pour extraire des informations de la base de données GENIE générerait un trafic dense qui provoquait le blocage du serveur de l'UPOV. Le TWC a noté que l'UPOV offrait des services Web (communication de machine à machine) pour échanger des données avec des systèmes externes sur la base de formats d'entrée et de sortie prédéfinis (contrat).

106. Le TWC a suggéré que le Bureau de l'Union fournisse de la documentation sur le site Web de l'UPOV concernant les services Web offerts.

Services Web fournis par l'UPOV et les membres de l'Union

107. À sa trente-sixième session tenue à Hanovre (Allemagne) du 2 au 6 juillet 2018, le TWC a examiné le document [TWC/36/8](#) "Web services provided by UPOV and members of the Union" et a assisté à un exposé du Bureau de l'Union, dont le texte serait diffusé sous la cote TWC/36/8 Add. (voir les paragraphes 86 et 87 du document TWC/36/15 "Report").

108. Le TWC a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI conçue pour faciliter la mise en œuvre de l'interface de programmation d'applications Web (API).

Analyse d'images

109. À sa trente-cinquième session tenue à Buenos Aires (Argentine) du 14 au 17 novembre 2017, le TWC a examiné le document TWP/1/10 "Image analysis" et a pris note de l'invitation de la Chine en faveur de la participation d'experts à son projet d'amélioration des logiciels d'analyse d'images (voir les paragraphes 85 à 89 du document TWC/35/21 "Report").

110. Le TWC est convenu qu'il serait utile de recevoir des informations sur les derniers développements concernant le projet d'amélioration logicielle par la Chine et est convenu d'inviter la Chine à présenter un exposé à sa trente-sixième session. Le TWC est convenu que la traduction des interfaces utilisateur en alphabet romain pourrait faciliter la coopération future sur ce projet.

111. Le TWC a pris note de la difficulté évoquée par les membres s'agissant d'établir des algorithmes permettant de prendre en charge des formes et structures végétales différentes (par exemple, feuilles ondulées, surfaces ridées).

112. Le TWC a pris note de l'expérience acquise par les membres ci-après en ce qui concerne l'utilisation de l'analyse d'images :

- République tchèque – analyse concernant le colza oléagineux et le pois avec le logiciel Matlab;
- France – évaluation de la couleur des plantes ornementales (Code de couleurs RHS), estimation de la surface foliaire infectée à l'aide des logiciels AIM et IMAGEJ;
- Finlande – longueur des semences de seigle à l'aide du logiciel Image Tool;
- Allemagne – certaines plantes ornementales et agricoles à l'aide d'un logiciel développé en interne;
- Italie – graine de riz : longueur et largeur;
- Pays-Bas – rapport longueur/largeur de la graine de lin, cotylédons de la betterave à sucre, pois, fève, forme de la carotte et de l'oignon;
- Royaume-Uni – pois : gousses, folioles, tiges; panais.

113. Le TWC est convenu qu'il y aurait lieu de lui rendre compte des progrès effectués en matière d'analyse d'images à sa trente-sixième session.

Rapport relatif aux procédures judiciaires mettant en jeu des questions techniques

114. À sa cinquantième session tenue à Victoria (Canada) du 11 au 15 septembre 2017, le TWC a pris note du document TWO/50/9 "Report on court cases dealing with technical matters" et a assisté à un exposé présenté par un expert de l'Union européenne (voir le paragraphe 52 du document TWO/50/14 "Report").

115. Le TC est invité à prendre note des faits nouveaux survenus au sein des groupes de travail techniques concernant

- i) les expériences en matière de nouveaux types et espèces,*
- ii) la gestion des collections de variétés*

- iii) *l'expérience en matière de gestion des collections de référence avec la méthode SELECT,*
- iv) *la série régionale de variétés de blé indiquées à titre d'exemple pour l'Amérique du Sud,*
- v) *l'incidence des révisions des niveaux d'expression des caractères existants sur la révision des principes directeurs d'examen,*
- vi) *l'expérience en matière d'utilisation de deux sites sur un an pour les décisions au titre de l'examen DHS,*
- vii) *l'expression des caractères d'une année ou d'un environnement à l'autre pour les variétés ornementales,*
- viii) *la dénomination des nouvelles races de phytoravageurs,*
- ix) *l'incidence des endophytes sur les caractères DHS des graminées,*
- x) *l'examen DHS des variétés mutantes du pommier,*
- xi) *le cahier d'étalonnage pour la description variétale harmonisée du pommier,*
- xii) *l'expérience en matière d'utilisation du Code de couleurs RHS et l'ajout éventuel de couleurs à l'avenir,*
- xiii) *l'éventuelle réorganisation du document TGP/8,*
- xiv) *l'exclusion des variétés notoirement connues du deuxième cycle de végétation,*
- xv) *la mise en place d'un système de gestion des documents relatifs aux variétés,*
- xvi) *le logiciel d'analyse statistique,*
- xvii) *l'outil unique pour les procédures de calcul DHS,*
- xviii) *la gestion des bases de données,*
- xix) *les services Web fournis par l'UPOV et les membres de l'Union,*
- xx) *l'analyse d'images,*
- xxi) *le rapport sur les procédures judiciaires mettant en jeu des questions techniques.*

[Fin du document]